

	Zone agricole
Ac	Secteur agricole dans le périmètre rapproché du captage AEP
Ae	Secteur agricole où les éoliennes sont autorisées
Aeca	Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial situé au sein du parc éolien
Aca	Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial
N	Zone naturelle
Nc	Secteur naturel dans le périmètre rapproché du captage AEP
Nca	Secteur naturel : carrière
Nd	Secteur naturel : Dépôt de matériaux et matériel travaux publics
Ne	Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs
Nec	Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs dans le périmètre rapproché du captage AEP
Nl	Secteur naturel : Installations et constructions de sports et loisirs
Nh	Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel
Nhz	Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel et en zone humide
NJ	Secteur naturel : Jardins des fonds de parcelles à protéger
Nz	Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide
Nzc	Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide dans le périmètre rapproché du captage AEP
UA	Zone urbaine correspondant au paysage urbain de centre-bourg ou de village
UAz	Secteur urbain : centre-bourg ou village situé en zone humide
UBa	Secteur urbain : Faubourg à caractère rural
UBac	Secteur urbain : Faubourg à caractère rural dans le périmètre rapproché du captage AEP
UBa_z	Secteur urbain : Faubourg à caractère rural en zone humide
UBb	Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant
UBb_z	Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant en zone humide
UC	Zone urbaine correspondant au paysage urbain de type pavillonnaire à caractère résidentiel récent
UE	Zone urbaine correspondant à des activités économiques
UEz	Secteur urbain : activités économiques en zone humide
1AUh	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
1AUE	Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AU	Zone à urbaniser à plus long terme
	Emplacement réservé (ER)
	Bande de constructibilité (Disy)
	Bande verte à réaliser
	Espace boisé classé (EBC)
	Elément remarquable ponctuel à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU
	Chemin à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU
	Trame végétale à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du C.U.
Risques liés aux remontées de nappe :	
	Nappe subsufflante
	Aléa de sensibilité forte

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

2.2

Commune de GROUGIS

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Prescrit le :

Arrêté le :

Approuvé le :

Bureau
d'études

S.A.S. "Aménager le Territoire Urbaniste"
15, rue des Veneurs - 60200 COMPIEGNE
Tél: 03 44 20 04 52

ECH : 1/5000

